

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Messieurs les membres du conseil municipal sont convoqués pour la réunion qui aura lieu le :

**LUNDI 2 FÉVRIER 2026 A 19 HEURES
(A LA MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL)**

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025
- Point sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

- Demande de surclassement démographique de la commune
- Rétrocession par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Perpignan Pyrénées Méditerranée de la parcelle cadastrée section AE n°50
- Convention de gestion et d'entretien du barrage vannier de la Llabanère avec le SMTBV
- Convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets, déléguées aux communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole

II - FINANCES

- Participation de la commune au voyage pédagogique organisé par le lycée professionnel Alfred Sauvy de Villelongue dels Monts
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Torreilles ânes et compagnie»

III - OMAC

- Demande de subvention auprès du conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour la programmation estivale «Les Conviviales» 2026

IV - RESSOURCES HUMAINES

- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents communautaires affectés à la voirie
- Modification du tableau des effectifs

V - PROXIMITÉ ET CADRE DE VIE

- Acquisition foncière de la parcelle cadastrée section BK n°127 lieu-dit «Els Terres Verds»

VI - COMMUNICATION

- Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour mobiliers urbains publicitaires

Fait à TORREILLES, le 27 janvier 2026

Le maire,

Dr Marc MEDINA



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1, Avenue de la Méditerranée 66440 Torreilles - Tél. 04 68 28 32 02 - www.torreilles.fr - mairie@torreilles.fr

